



anthrosana

Informations Hiver 2016



Chers membres,

anthrosana a 40 ans! Ce jubilé est à nos portes : en 2017, notre association de patients peut fêter ses quarante ans d'existence et jeter un regard sur quarante ans d'activité couronnée de succès. L'association suisse a été fondée le 2 avril 1977 sous le nom d'«Association pour une conception de la guérison élargie par l'anthroposophie». Quelques années plus tard, en 1985, le secrétariat étendait son activité à la Suisse romande. Durant ces quarante ans, membres du comité et responsables de la gestion se sont engagés sans faille et avec succès pour la promotion et la reconnaissance de la médecine anthroposophique en Suisse, ont développé et fait progresser les activités de l'association. Nous aimerions remercier ici toutes les personnes qui, depuis tant d'années, ont soutenu efficacement notre association de patients, la soutiennent actuellement et continueront à le faire à l'avenir. Chers

membres, vous en faites partie et sans vous et votre fidélité, nous ne pourrions pas fêter ce jubilé en 2017. Egalement pour l'avenir d'anthrosana, nos membres sont l'élément le plus important! Mais nous ne devons pas seulement maintenir le nombre actuel de nos membres mais pouvoir l'augmenter. Pour ce faire, il est justement important de pouvoir nous adresser à un public jeune. Pour l'année du jubilé, nous lançons une action qui permet aux personnes qui ne le sont pas encore de devenir membres d'anthrosana gratuitement pendant une année. Vous trouverez en annexe un bon à cet effet. Nous aimerions vous encourager à rendre votre entourage attentif à cette action. Nous vous envoyons volontiers des bons supplémentaires si vous en avez besoin.

En annexe, vous trouverez

- un appel au don pour la chaire dotée de médecine complémentaire ou une nouvelle facture pour la cotisation 2016
- le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2016
- le prospectus anthrosana
- un bon pour être membre d'anthrosana gratuitement durant une année
- la nouvelle brochure anthrosana «Le cœur au centre – Cardiologie anthroposophique»

Cent ans de thérapie du cancer par le gui

En 2017, la médecine anthroposophique fête également un jubilé important : les cent ans de la thérapie par le gui. Nous consacrerons nos traditionnelles conférences au thème «Qualité de vie – thérapie du cancer par le gui». D'autres manifestations sont prévues. Nous vous en informerons dans notre lettre du printemps.

Une assemblée générale réussie

C'est avec plaisir que nous repensons à l'assemblée générale d'anthrosana qui s'est tenue le 25 juin 2016 à l'Akademie für anthroposophische Pädagogik à Dornach et qui a été marquée par une atmosphère chaleureuse. Les commentaires positifs de nos membres nous ont grandement réjouis. La contri-

bution du docteur Felix Schirmer sur le projet d'une chaire dotée à l'université de Bâle a éveillé un intérêt particulier (voir également l'encadré ci-dessous). Après le repas en commun, les membres ont pu participer à différents ateliers de thérapie artistique. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Admission définitive de la médecine complémentaire dans l'assurance obligatoire

Enfin! Une étape importante dans l'engagement pour la promotion et la reconnaissance de la médecine complémentaire est franchie : à partir de 2017, les prestations des médecins de quatre méthodes de la médecine complémentaire seront définitivement admises dans l'assurance de base obligatoire.

En mars, le Département fédéral de l'intérieur a fait savoir qu'il soumettait à la consultation les modifications de l'ordonnance nécessaires à la mise sur un pied d'égalité de la médecine complémentaire avec les autres spécialisations médicales.

Fin mars, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la nouvelle réglementation sur l'obligation du remboursement des prestations médicales de la médecine complémentaire par l'assurance-maladie obligatoire. L'audition se terminera fin juin. Il était important que le plus grand nombre possible de prises de position favorables à cette admission

définitive soient déposées et, bien évidemment, anthrosana en a déposé une dans ce sens.

Fait réjouissant, les modifications de l'ordonnance ont rencontré une large acceptation. Les prises de position montrent que la majorité accueille favorablement le fait que la médecine complémentaire soit soumise au principe de confiance. La proposition du Conseil fédéral est soutenue, entre autres, par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), l'association des assureurs-maladie Curafutura (dont la CPT est membre), la FMH, Médecins de famille Suisse (mfe) et une grande majorité des partis politiques.

La doctoresse Yvonne Gilli, membre du comité central de la FMH écrit: «La FMH soutient la nouvelle réglementation de prise en charge pour les prestations de médecine complémentaire proposées par les médecins. L'obligation de prise en charge fondée sur le principe de confiance n'est pas une exception ni un privilège: elle s'applique de la même manière pour les prestations diagnostiques et thérapeutiques de la médecine conventionnelle.» (Bulletin des médecins suisses 2016;97(39):1337)

En 2017 donc, année jubilaire d'anthrosana, l'admission définitive de quatre méthodes de la médecine complémentaire dans le catalogue des prestations de l'assurance-maladie obligatoire devient enfin une réalité. L'une des requêtes fondamentales de l'article constitutionnel sur la médecine complémentaire est ainsi concrétisée.

Appel au don pour une chaire dotée de médecine complémentaire à l'université de Bâle

Communication du docteur Felix Schirmer, président de l'association «Stiftungsprofessur für Integrative und Anthroposophische Medizin an der Universität Basel» PRIAM-BS (Chaire dotée pour la médecine intégrative et anthroposophique à l'université de Bâle) et conseiller médical d'anthrosana sur le projet de la chaire dotée et l'appel au don:

Sept ans après l'acceptation de l'initiative sur l'article constitutionnel pour la promotion de la médecine complémentaire, une initiative dans le but de créer une chaire dotée de médecine complémentaire centrée sur la médecine anthroposophique à l'université de Bâle est sur le point de devenir une réalité.

Après de nombreux entretiens avec des représentants de l'université (rectorat, faculté de médecine, département des sciences pharmaceutiques) et une recherche de fonds de plusieurs années, Madame Schenker, prof. et rectrice, a donné le feu vert pour la réalisation de notre projet. A la fin de l'année, la phase de la recherche de fonds doit être achevée, afin que l'année prochaine la mise

au concours et la procédure de recrutement puissent avoir lieu. Le but est que la chaire puisse commencer son travail d'enseignement, de recherche et de services conciliaires à l'hôpital universitaire de Bâle en 2018.

Une chaire dotée consiste en ce que le professorat ainsi que les collaborateurs scientifiques doivent être financés de l'extérieur pour une durée de cinq ans. Ensuite seulement, l'université décide si elle la prend en charge. Pour un bon début et une organisation globale des nouvelles structures de travail, il est important d'avoir un budget initial relativement élevé. C'est pourquoi, nous prions les membres d'anthrosana de soutenir cette initiative pionnière, peu importe que leur contribution soit modeste ou élevée. Nous accomplissons ainsi un grand pas en avant sur la voie de l'établissement scientifique de la médecine anthroposophique dans le contexte universitaire.

Un grand et chaleureux merci!

Pour le groupe d'initiative: Felix Schirmer

Acceptation de la loi sur la procréation médicale assistée

Un thème souvent traité dans nos lettres précédentes était le diagnostic préimplantatoire inscrit dans la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée. Avec d'autres organisations, anthrosana s'est engagée dans le comité «La diversité au lieu de la sélection» afin qu'en Suisse le diagnostic préimplantatoire ne soit pas appliqué de manière quasi illimitée.

Le 5 juin, lors de la votation sur la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée, le peuple a accepté la nouvelle loi dans la forme élargie qui avait déjà été adoptée par le Parlement. 62,4 pour-cent des citoyennes et citoyens contre 37,6 ont voté en faveur de la nouvelle loi qui fixe peu de limites au diagnostic préimplantatoire.

Cela signifie qu'à l'avenir, le diagnostic préimplantatoire est en principe autorisé pour tous les couples ayant recours à la procréation artificielle. Le Conseil fédéral voulait tout d'abord restreindre cette autorisation aux seuls couples porteurs d'une maladie héréditaire grave.

La nouvelle loi autorise maintenant le dépistage génétique d'anomalies chromosomiques chez tous les embryons conçus in vitro et leur sélection, une sélection très problématique du point de vue éthique! Jusqu'ici ne pouvaient être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains pouvant immédiatement être implantés. Pour des raisons médicales, ce nombre était réduit à trois. Dorénavant, le nombre d'embryons à développer et soumis au dépistage d'anomalies chromosomiques sera de douze. La cryoconservation des embryons surnuméraires est admise en vue d'un traitement ultérieur. Après dix ans, ceux-ci sont détruits ou mis à disposition de la recherche scientifique.

Il est regrettable que la loi sur la procréation médicalement assistée ait été admise dans cette forme extrêmement élargie. On peut néanmoins tirer un élément positif de toute cette procédure: les comités en faveur du «non» ont réussi à provoquer de larges discussions sur l'aspect éthique du diagnostic préimplantatoire. De notre côté, nous estimons que l'engagement d'anthrosana et des autres organisations en faveur de «La pluralité au lieu de la sélection» était en tous les cas positif et important.

anthrosana a énormément apprécié la collaboration avec les organisations de «La pluralité au lieu de la sélection». Elle a permis la création d'un précieux réseau. Une collaboration sous forme d'un engagement politique lors de nouveaux thèmes et actions qui correspondent aux buts des différentes organisations est parfaitement envisageable.

Nouveau produit Natura-Integrale avec des prestations inchangées pour la médecine anthroposophique et ses thérapies

En septembre, les membres d'anthrosana qui sont assurés auprès de la CPT et profitent de sa solution pour les prestations de la médecine anthroposophique et de ses thérapies ont reçu un courrier de la part d'anthrosana et de la CPT. Il concernait le passage dans le nouveau «paquet» Natura-Integrale comprenant des prestations inchangées pour la médecine anthroposophique et ses thérapies.

Il s'est avéré nécessaire de revoir le paquet des prestations d'assurance pour la médecine anthroposophique et ses thérapies afin de satisfaire aux nouvelles conditions de régulation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Il était important que l'offre intéressante des prestations pour la médecine anthroposophique et ses thérapies puisse être maintenue, ce qui a réussi. Comme jusqu'ici, les thérapies anthroposophiques prescrites par un médecin sont remboursées à 90 pour-cent pour une durée illimitée. Egalement les médicaments anthroposophiques et homéopathiques prescrits par un médecin sont remboursés à 90 pour-cent sans limite (indépendamment d'une appartenance à une liste).

Le remboursement des prestations de la médecine anthroposophique et de ses thérapies est contenu dans le nouveau paquet d'assurance Natura-Integrale valable dès le 1^{er} janvier 2017. Il nécessitait l'approbation écrite de tous les membres assurés d'anthrosana, qui veulent continuer à profiter des prestations spéciales de la médecine anthroposophique et de ses thérapies, pour passer dans l'assurance Natura-Integrale.

Malheureusement, pour l'assurance complémentaire, il a fallu adapter les prix en fonction de l'âge. Ceci est également dû aux règles de la FINMA.

Si vous avez des questions, vous pouvez sans autre vous adresser au secrétariat d'anthrosana.

Adaptation des coûts pour les assurances complémentaires

La prime de l'assurance complémentaire augmente pour plusieurs centaines de milliers d'assurés en 2017. Cela concerne les modèles d'assurances avec un contrat collectif ou une convention cadre. Ces adaptations sont dues au fait que certains rabais ne sont plus permis. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a édicté des règles plus sévères en matière de rabais collectifs.

Soutien de la chaire dotée

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre lettre précédente, le comité d'anthrosana a prévu de soutenir la chaire dotée de médecine complémentaire centrée sur la médecine anthroposophique avec un montant de CHF 50 000.– par an durant les cinq premières années. Pour les CHF 250 000.– prévus sur cinq ans, anthrosana a réussi à créer une réserve pour environ la moitié de ce montant. C'est pourquoi nous aimerions vous rendre attentifs à notre appel au don de cette année que vous trouvez en annexe. Il est destiné au soutien de cette chaire dotée. Nous serions très heureux que vous puissiez soutenir cet important projet pour la promotion de la médecine anthroposophique à l'université de Bâle et vous en remercions chaleureusement d'avance.

Sur les traces de Ste Odile et de son impulsion thérapeutique

En septembre, nous avons organisé deux excursions d'une journée sur ce thème, guidées par Michaela Spaar, historienne, herboriste et membre du comité d'anthrosana qui a raconté la biographie et la légende de Ste Odile et décrit son impulsion thérapeutique lors de différentes stations de ce périple: St. Ottilien près de Freiburg en Breisgau, le Mont Ste-Odile en Alsace avec ses deux couvents. Surtout les ruines et le site du couvent de Niedermünster qui était moins connu ont impressionné les visiteurs.



Il n'y avait tout d'abord qu'une seule excursion de prévue, mais le grand nombre d'inscriptions a eu pour conséquence que nous en avons organisé une seconde. Nous nous réjouissons de vous annoncer que, l'année prochaine, il y aura de nouvelles excursions sur les traces de Ste Odile centrées sur différents points forts. Les détails vous seront communiqués dans la lettre du printemps.

Assemblée générale du jubilé à Hombrechtikon

Nous vous informons que l'assemblée générale du jubilé d'anthrosana aura lieu le samedi 17 juin 2017 à la maison de retraite «Sonnengarten» à Hombrechtikon. Vous pouvez déjà agender cette date. L'invitation avec des détails sur le déroulement de la journée vous sera envoyée au printemps.

Numéro d'appel pour la Suisse romande

Un numéro d'appel est maintenant disponible pour les membres de Suisse romande. Vous pouvez appeler le 022 525 43 36. Madame Susanne Bossy se fait un plaisir de répondre en français à vos questions.

Le cœur au centre – Cardiologie anthroposophique

Christoph Kaufmann, cardiologue et médecin-chef à la clinique Arlesheim SA, est l'auteur de cette nouvelle brochure anthrosana. Il aborde les différents éléments de trois grands complexes pathologiques touchant le cœur: l'insuffisance cardiaque, les troubles du rythme et la maladie coronarienne. En même temps, il nous fait découvrir en l'organe du cœur un organe de régulation sur le plan physique-physiologique, un organe de médiation sur le plan éthérique et un organe de perception sur le plan psychique.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle période de Noël comblée de lumière et de vraie joie et une bonne nouvelle année.

Avec nos très cordiales salutations



Renatus Ziegler, président



Andrea Richter, responsable de gestion